



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
des Bouches du Rhône

à

Mmes et M. les instituteurs et professeurs des
écoles
S/C de :
Mmes et M. les inspecteurs de l'Education
Nationale
Mmes et M. les principaux de collège

Marseille, le 10 janvier 2019



académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Division
des personnels
enseignants
DPE2

Référence
L.A. DDEAS 2019
Dossier suivi par
Mireille SPINOSA
Téléphone
04 91 99 67 52
Mél.
Ce.dpe13-chef2
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Ouverture au public
du lundi au vendredi
de 08h30 à 17h00

Objet : Liste d'aptitude aux emplois de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - Année scolaire 2019 - 2020

Ref. : Décret n° 74-388 du 08/05/1974
Circulaire ministérielle n°75-006 du 6 janvier 1975

Les candidats peuvent faire acte de candidature pour les emplois de direction :

- Ecole élémentaire spécialisée
- Ecole annexe et école d'application
- Ecole comportant au moins trois classes spécialisées et d'école d'éducation spéciale
- De centre médico-psychopédagogique (C.M.P.P)

Les instructions citées en référence précisent les modalités d'inscription sur les listes d'aptitude aux emplois de directeur d'établissement spécialisé.

Le bénéfice d'une inscription sur la liste d'aptitude à un emploi de directeur d'établissement spécialisé n'est acquis que pour une année.

Les candidats prennent l'engagement d'accepter le poste qui leur sera éventuellement attribué, sous réserve qu'il soit situé dans leur département d'origine.

Les instituteurs et professeurs des écoles remplissant les conditions exigées peuvent faire simultanément acte de candidature à une inscription sur plusieurs listes.

Les enseignants souhaitant s'inscrire devront remplir la notice de candidature jointe à cette circulaire et l'adresser à l'I.E.N. de la circonscription ou à l'I.E.N. spécialisé jusqu'au **mercredi 23 janvier 2019**.

Les I.E.N. feront parvenir les dossiers de candidatures à la DSDEN, bureau DPE2, **le vendredi 25 janvier 2019**.

Pour le directeur académique,
Le secrétaire général,


Vincent LASSALLE